

D E L I B E R A T I O N N°2022-02-01-02

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR « L'AMICALE DU PERSONNEL » 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 9h00, les membres du Comité Syndical du Sivom du littoral des Maures, dûment convoqués le 10 février se sont réunis, dans les locaux du Sivom, sous la Présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président du Sivom du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 8**Membres présents :**

Philippe LEONELLI, Président, Maire Cavalaire-sur-Mer,
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de la Croix-Valmer,
Philippe VANDELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de la Croix-Valmer,
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de la Croix-Valmer,
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de la Croix-Valmer,
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,

Membres représentés :

Philippe BURNER, Conseiller municipal, Cavalaire-sur-Mer, représenté par Monsieur Bernard SALINI,

A été élu secrétaire de séance : René CARANDANTE, adjoint, Mairie de la Croix-Valmer.

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical, qu'une subvention est versée à l'amicale du personnel du SIVOM chaque année. Ce montant est calculé en fonction des effectifs du SIVOM. En 2021, pour 13 agents un montant de 2 990,00 euros a été versé à l'amicale, ce qui correspond à 230 euros par agent. Pour l'année 2022, Monsieur Le Président propose de verser à l'amicale la somme de 2 990,00 euros, réparti sur le budget M14 et sur le budget M49 de la STEP. Cette somme correspond à 230 euros par agent, soit pour 13 agents un montant global de 2 990,00 euros.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

Accepte la proposition de Monsieur Le Président,

Décide le versement d'une subvention à l'amicale du personnel du Sivom du littoral des maures, d'un montant total de 2 990,00 euros pour 13 agents,

Dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2022 :

- au budget principal M14 au compte 65738 « subventions autres organismes publics », pour un montant de 1 265,00 euros.

- au budget M49 de la station d'épuration au compte 678 « autres charges exceptionnelles », pour un montant de 1 725,00 euros.

POUR EXTRAIT CONFORME

A CAVALAIRE-SUR-MER

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le 1 MARS 2022

Le Président,

Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-mer

